



# ALLOCATION SPÉCIALE AUX ÉTUDIANTS ÂGÉS DE 20 À 24 ANS

PÉRIODE DE PAIEMENT : JANVIER À JUIN 2026

À COMPLÉTER EN MAJUSCULE D'IMPRIMERIE

## L'ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

## L'AGENT

ACTIF  / RETRAITÉ

N° MATRICULE :

Je soussigné. e : M.  / Mme

NOM USUEL :

NOM DE NAISSANCE :

ADRESSE *si changement* :

**Certifie que mon enfant, ne perçoit pas de rémunération ou indemnité supérieure à la moitié du S.M.I.C dans le cadre de ses études.**

EN CAS D'APPRENTISSAGE, MERCI DE FOURNIR LE CONTRAT.

A : LE : 2026 SIGNATURE :

Réservé au COS

N° ADHÉSION

## RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Je soussigné.e,

Responsable de l'établissement, certifie que l'étudiant.e :

NOM :

PRÉNOM :

**fréquente mon établissement, est toujours présent.e à ce jour et suit régulièrement les cours.**

A : LE : 2026 CACHET ET SIGNATURE :

**EN CAS DE NON-IMPOSITION, MERCI DE FOURNIR UNE COPIE DE LA TOTALITÉ DE  
L'AVIS D'IMPOSITION 2025 SUR LES REVENUS 2024**

## RÉSERVÉ AU COS

IMPOSABLE - ASE 50 € / ..... MOIS - MONTANT : ..... €

NON-IMPOSABLE - ASENI 70 € / ..... MOIS - MONTANT : ..... €

VIRT ASE ..... EFFECTUÉ LE : .....

RIB : OUI / NON

Lille, le 12 janvier 2026.

Cher.e Collègue,

Veillez trouver ci-joint le formulaire relatif à l'**Allocation Spéciale Étudiant** pour la période de **janvier à juin 2026**.

Cette aide financière s'élève à :

- **50 € par mois** pour les agents imposables ;
- **70 € par mois** pour les agents non imposables.

L'allocation est versée dès le mois des **20 ans** de l'enfant, par virement bancaire, en deux échéances (janvier-juin et septembre-décembre).

Votre enfant **étudiant** est né entre le **1er février 2001 et le 30 juin 2006**, je vous invite à nous retourner l'imprimé dûment complété.

*Note : Si vous êtes non imposable, merci de joindre l'intégralité de votre avis d'impôt 2025 (portant sur les revenus 2024).*

### **DOCUMENTS À FOURNIR :**

- L'imprimé au recto **complété et signé**
- Un certificat de scolarité 2025/2026 **daté de 2026** ou faire compléter l'encadré « RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ».
- Un RIB de l'agent
- EN CAS DE NON-IMPOSITION**, la totalité de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.
- EN CAS D'APPRENTISSAGE** : le contrat d'apprentissage

Pour rappel, vous pouvez nous retourner ce formulaire au Bureau du COS ou par mail à [cosase@mairie-lille.fr](mailto:cosase@mairie-lille.fr) avant le 30 avril 2025.

Tout dossier réceptionné après cette date sera traité en juillet 2026.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Cher.e Collègue, en l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président du C.O.S.



Riad BOUCETTA